



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 28 septembre 2011, 20H30.

Date de la convocation : 23 septembre 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: DESROCHES Daniel, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques,

Absents excusés : ARNAL Stéphane, LACROIX Christian, VOISIN Luc et BOYAT Thierry pour les 6 premiers points.

Pouvoirs : VOISIN Luc à DUBY François

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 24 août 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées et à l'unanimité.

1) Admission en non valeur de 114.27 et 7.08 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 24 août 2011, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les sommes suivantes :

- 114.27€ correspondant à une somme de 60.71€ non recouvrée en 2008 et une somme de 53.56€ non recouvrée en 2009, la personne concernée a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes ;
- 7.08 € non recouverts en 2009.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer les sommes de 114.27€ et de 7.08€ en non valeur au budget assainissement.

2) Décisions modificatives budget général

Monsieur le Maire annonce au Conseil que des modifications doivent être apportées au budget général. En effet le tractopelle coûtera un peu plus cher que prévu à l'achat, le véhicule des agents techniques volés doit être remplacé, et des imprévus ont été ajoutés à l'opération skate park.

Monsieur le Maire propose donc les décisions modificatives suivantes :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
21571/160	Matériel roulant- tracto	+ 4 000	2315/151	immo en cours/ rond point Nillon	- 4 000
21571/092	Matériel roulant- scudo	+ 13 400	2313/156	espace du chêne	- 13 400
2128/161	Agencement et aménagements- skate park	+ 5 600	2313/157	immo en cours- CPI	- 5 600

Il est précisé que l'ancien tracto sera bien revendu, mais les recettes de la vente ne peuvent pas se contracter avec les dépenses d'achat du nouveau tracto. Concernant le skate park, 6 000€ avait été accordés à l'opération pour l'aménagement général, hors kiosque et rampes. Cependant ces derniers ont été incorporés à cette opération, et leur coût doit donc être compensé. Ainsi, 1 500€ seront comme convenu lors du vote du budget accordés pour aménager le bas du parc. Josiane FEYDEL explique alors que les enfants seront chargés de présenter un projet d'aménagement avec ce budget.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte les décisions modificatives présentées.

3) Création d'une régie de recettes pour les cautions des locations des salles communales

Monsieur le Maire précise au Conseil que suite à la modification du mode de gestion des salles communales qui a été approuvé par délibération du 24 août 2011, une régie de recettes doit être instaurée pour gérer les cautions liées à la location des salles.

Un chèque de caution devra donc être déposé en mairie au plus tôt 7 jours avant la location, et au plus tard la veille de la location. Ce chèque sera restitué après l'état des lieux si aucun problème n'est soulevé. Le paiement des locations se fera indépendamment par titre administratif émis par la Trésorerie de Saint Laurent sur Saône postérieurement à l'utilisation de la salle, et ne pourra en aucun cas être déduit de la caution.

Il n'est pas nécessaire de constituer de cautionnement, car le montant moyen des recettes encaissées mensuellement n'excède pas 1220 euros. En effet, les chèques de caution seront gardés moins d'un mois en mairie et seront restitués sans encaissement, sauf en cas de dégradation. Un livre de dépôt et de remise des chèques sera tenu.

La régie entrera en vigueur dès transmission de la délibération au Préfet et ne recevra que des chèques. L'indemnité allouée au régisseur est l'indemnité minimum de 110€ par an.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, décide de créer cette régie de recette pour la gestion des chèques de caution de location des salles communales.

4) Régularisation d'emprises Rue du Plattet

A l'occasion de la vente de sa propriété sise 235 Rue du Plattet à MANZIAT, Mr GENTON André a constaté que la commune n'avait pas fait régulariser l'emprise affectant son terrain.

Ainsi, les parcelles AD 256 de 10m² et AD 258 de 8m² sont toujours propriétés de ce dernier au cadastre alors qu'en réalité elles constituent désormais la voie communale n°7.

Monsieur GENTON vendant sa propriété, c'est le moment pour la commune de racheter les parcelles concernées pour régularisation.

Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur GENTON, ce dernier a accepté de céder à la commune cette emprise de 18m² pour la somme de 1€ le m², soit pour une somme totale de 18€, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, décide de régulariser cette emprise en l'acquérant pour la somme de 18€, et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction des actes auprès du notaire.

5) Régularisation d'emprise Chemin des Penards

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour régulariser la bande de terrain située sur la parcelle de Déborah BENOIT et qui en réalité a servi d'élargissement du chemin des Penards, la Commune doit devenir le propriétaire de ce morceau de terrain.

Si cet élargissement n'avait pas été effectué, les terrains situés derrière cette parcelle n'auraient plus pu devenir constructibles car la voie d'accès n'était pas suffisamment large.

Un busage était nécessaire à l'entrée du terrain, dont le coût était égal à la somme demandée pour cette emprise. Mademoiselle BENOIT accepte donc de céder cette partie de terrain en contrepartie d'un busage effectué par la commune, équivalent à la somme qu'elle est en droit de demander pour ce terrain.

Le Conseil est d'accord pour que la Commune acquière cette parcelle en contrepartie du busage de l'entrée de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction des actes auprès du notaire.

6) Achat d'un véhicule technique pour les services techniques

Suite à l'effraction qui a eu lieu dans les locaux techniques dans la nuit du 27 au 28 juin dernier, le véhicule utilitaire des agents techniques a été subtilisé.

Une consultation a donc été effectuée auprès des trois garages de la Commune afin de trouver un véhicule du même type que le précédent Fiat Scudo, précisant les caractéristiques techniques demandées. Un véhicule avait été retenu, mais il s'est avéré que le garage en question l'avait vendu le lundi après l'avoir proposé le vendredi précédent. Les deux autres véhicules proposés ne correspondant pas au cahier des charges, et au regard de l'urgence de la situation, des garages extérieurs ont été consultés.

Un Peugeot expert de 2008 a été repéré pour une somme de 12 916.80€ TTC, répondant à toutes les caractéristiques demandées, avec en option un gyrophare de 242€ HT et un kit balisage de 91€ HT hors pose. Les employés l'ont essayé et il leur convient. L'entretien se fera à Macon durant la période de garantie d'un an.

Jean Luc BENOIT fait alors savoir au Conseil qu'il n'est pas d'accord avec cet achat car le véhicule fait 120 CV au lieu de 90 CV, et risque de s'encrasser rapidement vu les petits trajets faits par les employés communaux.

A mains levées et par 12 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ce véhicule et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Est alors soulevé le problème de la sécurisation des locaux communaux. Une alarme ou des détecteurs pourraient être étudiés.

Arrivée de Thierry BOYAT.

7) Pose de coussins berlinois sur la RD n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un poste de comptage a été mis en place mi-novembre 2010 sur la RD n°1 route de Chevroux. Il en est ressorti une augmentation de plus de 70% du trafic en 10 ans ainsi qu'une vitesse excessive sur cet axe.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal s'il est d'accord pour installer des coussins Berlinois et les panneaux s'y rapportant. Dans l'affirmative, l'accord du Conseil

Général sera demandé. Ils seront démontables et pourraient resservir si la route est refaite. Le coût total des coussins et des panneaux s'élève à 11 835.62€ TTC.

Avec une abstention et 16 voix favorables, le Conseil autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Général l'accord de poser des coussins berlinois et les panneaux les accompagnants.

Le problème lié à la vitesse sur la RD 933 après le passage du rond point de Lavy est soulevé car une dame a manqué de se faire renverser dans la semaine.

Un poste de comptage a été installé route de Dommartin, par le Conseil général, pour le comptage annuel qui est fait sur toutes les routes du département. Les comptages qui avaient eux été demandés par la Commune aux entrées du village ont été plusieurs fois coupés.

8) Choix de l'architecte pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au Conseil que le jury de concours visant à sélectionner l'architecte pour la nouvelle salle des fêtes, réunit pour la dernière fois le 30 août 2011, a retenu le Cabinet CHAMBAUD avec 7 voix pour ce projet contre 2 pour le projet n°2.

A titre indicatif, l'évaluation des travaux est de 1 806 428 € HT et donc la maîtrise d'œuvre s'élève provisoirement à la somme de 209 515€ HT soit 250 579.94€ TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Cabinet CHAMBAUD pour lui confier la maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle salle des fêtes, et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission Assainissement : Jean Luc BENOIT explique que la commission s'est réunie le 13 septembre afin de faire le point sur le fonctionnement d'une station d'épuration. Les conventions de rejets qui seront à signer avec les entreprises polluantes ont également été abordées. Une réunion a eu lieu le 20 septembre avec le Cabinet Merlin et les entreprises concernées pour déterminer le dimensionnement de la station. RPC envisage la possibilité d'augmenter un peu sa production dans les années à venir.

Monsieur le Maire a demandé à la SIAC qui n'est pas venue à la réunion de nous annoncer son augmentation éventuelle de rejets et de voir si elle pouvait étaler son pic de rejet du vendredi sur le week end.

Jean Luc BENOIT précise ensuite que les conventions de rejets sont trop techniques donc Merlin sera missionné pour aider la Commune. En effet selon le type de pollution, les calculs sont différents. L'agence de l'eau effectuera le contrôle des conventions. Il faudra déterminer si les entreprises financent juste le fonctionnement ou aussi l'investissement de la station.

La prochaine réunion avec Merlin devrait être la présentation de l'avant projet détaillé de la nouvelle station.

Si une nouvelle entreprise polluante voulait s'installer ensuite, il lui serait demandé de traiter elle-même sa pollution.

Pour les autres entreprises, la commune n'est pas obligée de revoir les conventions si le volume émis diminue ensuite. En revanche il sera peut être possible de revoir les conventions à la hausse tant que la station pourra accepter cette hausse.

Enfin Jean Luc BENOIT annonce que le bassin d'orage de la station pourrait se faire dans les ouvrages existant de la station actuelle, ce qui permettrait des économies sur le nouveau projet.

Denis LARDET précise qu'il a demandé une étude sur le traitement des boues, afin de pouvoir comparer les différentes possibilités entre une évacuation régulière et ou ponctuelle. Il faudra aussi étudier comment compenser la bute qui sera faite en zone inondable.

⇒ Commission Environnement : Jean Luc BENOIT indique qu'il faudra réexpliquer le fauchage tardif car les habitants ne l'ont pas bien compris et certains ont arrêté d'entretenir leurs talus. Il faudra envisager de mettre des panneaux dans la commune ou de publier un article dans le Manziat Infos.

La commission souhaite toujours rencontrer la pêche et la chasse, et les agriculteurs. Le problème étant que ces derniers n'ont pas de représentant officiel, il n'est donc pas facile de savoir qui contacter.

François DUBY soulève le problème de la dégradation des chemins par les entreprises qui coupent le bois.

Thierry BOYAT propose de rencontrer également les associations de marcheurs, qui connaissent bien la commune.

Jean Luc BENOIT annonce ensuite que des bordures seront posées au PAV par les agents communaux afin d'éviter que les déchets s'éparpillent autour de ces PAV.

Pascale CATHERIN précise alors que la CCPB souhaite entamer une réflexion sur les PAV afin d'améliorer leur propreté et de voir quand il serait mieux de les ramasser.

Concernant le sondage pour le ramassage à la porte des cartons, les résultats montrent une large majorité d'opinions négatives.

Jean Luc BENOIT poursuit en mentionnant que des réflexions ont été faites sur les chemins de randonnée mal entretenus. Il demande des devis pour du matériel de fauchage pour le prochain budget.

Enfin il précise que le Comité de fleurissement a écrit pour s'excuser de ne pas être venu au rendez vous.

Pascale CATHERIN précise que le projet de parking du foot sera élaboré par le maître d'œuvre en même temps que le projet de la RD 933 car le géomètre a fourni les plans topographique trop tardivement et la saison ne sera plus propice à faire des enrobées.

Monsieur le Maire précise qu'un convoi a arraché les totems à l'entrée du village. Cependant ils appartiennent au Conseil Général qui en a la charge de venir les retirer.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL précise au Conseil que la réunion du 24 septembre avec les associations s'est bien déroulée. Dans l'ensemble tout le monde comprend la démarche qui vise à plus d'égalité et à préparer le fonctionnement de la nouvelle salle des fêtes. La commission se penchera sur les questions qui ont été posées lors de la réunion.

Les candidats pour les cours d'informatique sont au nombre de 56. Les personnes montrent une grande volonté de participer. Il y a maintenant deux formateurs volontaires, Mr APPERT Daniel et Mme RAY Annie. Une liste de questions a été donnée aux candidats afin de déterminer leur niveau. Les séances seront d'une heure, il y en aura 10, et l'inscription de 10€ vaut pour les 10. En cas d'absence il n'y aura pas de réduction. Les cours se dérouleront le mercredi après midi ou le soir à l'école.

Le parc de loisirs est quasiment achevé, reste le terrain de VTT et la parcelle qui sera aménagée par les enfants qui feront retour de leurs projets aux élus le 26 novembre 2011. Les commerçants sont demandeurs pour le renouvellement de l'opération Vitaines de Noël. Une nouvelle date sera proposée pour l'accueil des nouveaux arrivants.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT informe le Conseil que le prochain Manziat Infos sortira le 16 décembre avec le Bulletin annuel et le calendrier des fêtes. Les bulletins des autres communes seront étudiés afin de donner de nouvelles idées.

Denis BOYAT présente ensuite au Conseil toutes les nouvelles modifications apportées au site internet : Edito, brèves, objets trouvés, état civil...

La rubrique tourisme reste à travailler et les projets en cours à mettre à jour.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Informations et questions diverses.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils sont conviés comme tous les ans le samedi 15 octobre à 16h30 par l'association Rhin Danube.

L'association ACUF n'ayant pas voulu se greffer à la cérémonie de Rhin Danube, invite le Conseil le mercredi 12 octobre à 11h autour de la stèle.

- Monsieur le Maire rappelle à tout le monde que le banquet du Conseil, des agents communaux et des pompiers aura lieu le samedi 5 novembre.

- Le maître d'œuvre de l'association foncière a été choisi, c'est le Cabinet Bablet Magnien Gaud.

- Une Commission assainissement devra se réunir début novembre afin de discuter de la prochaine hausse des tarifs d'assainissement.

- Afin d'éviter un gaspillage inutile de papier, les prochaines convocations aux diverses commissions se feront exclusivement par mail, avec l'accord général et unanime de tous. Seules les convocations au Conseil Municipal seront faites par courrier postal.

- Le sujet des défibrillateurs est réapparu à la CCPB. Il en serait accordé un par commune. Peut être devrait il être alors à disposition des pompiers.

- Ludovic DESMARIS demande quand l'enfouissement des réseaux sera fait le long de la RD 933. Pascale CATHERIN lui précise que l'entreprise doit intervenir d'ici la fin de l'année.

- Jean Luc BENOIT précise qu'il souhaitait quitter la commission CLES, et qu'il s'étonne de toujours être convoqué. La Commission prend alors note de son départ effectif.

- Avant de lever la séance, et une fois toutes les questions diverses soulevées, Denis LARDET projette au Conseil les plans extérieurs et intérieurs de la nouvelle salle des fêtes qu'il leur commente. Il explique également les quelques améliorations qui ont été négociées.

(Séance levée à 23h40)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,